02B-212000335-20230616-2023010616-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 1er juin 2023

<u>Objet</u> : Approbation de la Décision Modificative N°1 du budget annexe de la régie du Vieux Port – Budget Supplémentaire 2023

Date de la convocation : 25 mai 2023

Date d'affichage de la convocation : 25 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le premier du mois de juin à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Madame COLOMBANI Carulina; Madame BELGODERE Danièle; Monsieur TATTI François; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea;

Monsieur MILANI Jean-Louis à Monsieur LINALE Serge ;

Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur ROMITI Gérard ;

Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre à Monsieur MASSONI Jean-Joseph;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul;

Monsieur PAOLI Jean-François à Madame SALGE Hélène.

Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire : Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2023

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2023/AVRIL/01/05 en date du 13 avril 2023 portant approbation du budget primitif du budget annexe du Vieux-Port concernant l'exercice 2023 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2023/JUIN/01/25 en date du 1^{er} juin 2023 portant approbation du compte administratif 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 30 mai 2023 ;

En synthèse, le budget 2023 en section fonctionnement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 011	524 100,00	111 900,00	636 000,00
Chapitre 012	200 000,00		200 000,00
Chapitre 65	0,00	100,00	100,00
Chapitre 66	4 000,00		4 000,00
Chapitre 67	19 000,00	282 457,79	301 457,79
Chapitre 69	87 000,00	50 000,00	137 000,00
Chapitre 023	0,00		0,00
Chapitre 042	74 343,00	25 657,00	100 000,00
Total des dépenses de			
fonctionnement	908 443,00	470 114,79	1 378 557,79
Recettes de fonctionnement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 013			0,00
Chapitre 70	908 000,00		908 000,00
Chapitre 73			0,00
Chapitre 74			0,00
Chapitre 75	100,00		100,00
Chapitre 76			0,00
Chapitre 77			0,00
Chapitre 042	343,00		343,00
Résultat reporté		470 114,79	470 114,79
Total des recettes de fonctionnement	908 443,00	470 114,79	1 378 557,79

En synthèse, le budget 2023 en section investissement (budget primitif et décision modificative n°1) est le suivant :

Accusé certi SECTION D'INVESTISSEMENT

otion participation 16,000/2023 vestissement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 10			0,00
Chapitre 13			0,00
Chapitre 16	23 655,88		23 655,88
Chapitre 20	29 344,12	9 075,55	38 419,67
Chapitre 204			0,00
Chapitre 21	21 000,00	10 000,00	31 000,00
Chapitre 23		895 202,92	895 202,92
Chapitre 26			0,00
Chapitre 27			0,00
Chapitre 45			0,00
Chapitre 040	343,00		343,00
Chapitre 041			0,00
Solde d'exécution reporté			0,00
Total des dépenses			
d'investissement	74 343,00	914 278,47	988 621,47
Recettes d'investissement en €	BP	DM1	BP+DM
Chapitre 024			0,00
Chapitre 10			0,00
Chapitre 1068		180 000,00	180 000,00
Chapitre 13		679 280,00	679 280,00
Chapitre16			0,00
Chapitre 21			0,00
Chapitre 23			0,00
Chapitre 45			0,00
Chapitre 021			0,00
Chapitre 040	74 343,00	25 657,00	100 000,00
			0,00
Chapitre 041			0,00
•		29 341,47	29 341,47

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Joseph MASSONI, Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur Julien MORGANTI, Madame Viviane ALBERTELLI, Madame Hélène SALGE et Monsieur Jean ZUCCARELLI, ayant voté contre.

Article unique:

- **Adopte** la décision modificative n°1 du budget annexe du Vieux-Port de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

e SAVELLI

Signé électroniquement le 16/06/2023

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappele que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia Vans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peu être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.